



Questionnaire final Charte communale de l'Inclusion de la Personne en situation de handicap

En vue de l'obtention du label Handycity® 2024

Questionnaire destiné aux services communaux et à signer par le Collège Communal

L'Administration communale de «La Louvière»

A adhéré à la Charte en la séance du conseil communal en date du 22 juin 2017

A renvoyé son pré-bilan en décembre 2022

Retour du questionnaire final **pour le 16 juin 2023 au plus tard**

À Esenca ASBL 32-38 rue Saint-Jean à 1000 Bruxelles
esenca.handycity@solidaris.be

Durant cette quatrième législature, l'ASBL Esenca anciennement ASPH vous a fait parvenir en janvier 2019, la Charte Communale de l'Inclusion de la Personne en situation de handicap.

Comme par le passé, l'objectif est de sensibiliser le pouvoir politique communal à la problématique des personnes en situation de handicap, mais également, de l'encourager dans les démarches qui favorisent l'inclusion de manière transversale, aux niveaux communaux et para-communaux.

Cette Charte est un outil conçu comme un moyen d'impulsion pour les services communaux et para, qui sont les lieux quotidiens par excellence de vie de tous les citoyens.

Pour rappel la notion de handicap recouvre le handicap physique, sensoriel, mental, invisible, les maladies graves, invalidantes...

Sous cette législature, ce n'est pas moins de 141 communes en fédération Wallonie-Bruxelles qui ont souscrit à la Charte, dont 130 wallonnes et 11 bruxelloises.

Par l'adhésion de votre Collège ou Conseil, votre commune s'est engagée sur les cinq points de la Charte ou sur une partie, en fonction de possibilités et de vos réalités de terrain.

En 2022 à mi-mandat, une première évaluation de cette dynamique citoyenne a été initiée avec vous. 125 pré-bilans nous sont parvenus, ce qui entérine le processus de candidature au label Handycity®.

Merci de remplir ce questionnaire en complétant les différentes rubriques points par points, de façon la plus détaillée. Dès réception de ce bilan final, nous prendrons contact avec vous pour une évaluation sur le terrain.

Le contenu de votre dossier ainsi que notre visite, nous permettra d'alimenter l'analyse de votre candidature. Sur base de ces 2 évaluations, nous aurons l'opportunité ou non de vous décerner le label Handycity® en avril 2024.

Pour valider vos engagements, nous vous demandons de bien vouloir faire signer ce questionnaire (en dernière page) **par le Collège**.

Nous vous remercions pour votre engagement plein de sens pour tendre vers une société plus inclusive.

La Présidente



Gisèle Marlière

La Secrétaire générale



Ouïam Messaoudi

Table des matières

Questionnaire destiné aux services communaux.....	2
et à signer par le Collège Communal.....	2
Préambule (Toutes les réponses sont obligatoires !).....	5
I. FONCTION CONSULTATIVE - SENSIBILISATION.....	6
1. Fonction consultative.....	6
2. Sensibilisations.....	11
II. ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE - INCLUSION SCOLAIRE ET PARASCOLAIRE.....	14
1. Accueil de la petite enfance.....	19
2. Inclusion scolaire.....	21
3. Inclusion para-scolaire.....	23
III. EMPLOI.....	33
IV. ACCESSIBILITÉ PLURIELLE : INFORMATION, TRANSPORTS, PARKINGS, LOGEMENTS.....	40
1. Information.....	40
2. Transports.....	43
3. Parkings.....	47
4. Logements.....	48
V. INCLUSION DANS LES LOISIRS: SPORT, CULTURE, NATURE, ÉVÉNEMENTS.....	52
1. Sport.....	53
2. Culture.....	55
3. Nature.....	62
4. Événements.....	63
Signatures	Cachet du Collège.....
	67

Préambule (toutes les réponses sont obligatoires !)

Nombre d'habitants : 81.173 habitants au 22 mai 2023

Estimation du nombre de PSH vivant un handicap (reconnu ou pas) :

Ce chiffre n'est pas connu, aucun recensement officiel ne permet de quantifier ce nombre de personnes. Toutefois, nous pouvons, en nous basant sur les statistiques www.consilium.europa.eu/fr/infographics/disability-eu-facts-figures/

estimer que ce nombre environne les 20.000 personnes à La Louvière.

Qui est garant de la politique générale concernant le handicap (Bourgmestre, échevin, président du CPAS ou autre) ?

Nom : NANNI Noémie

Fonction : Echevine de la politique d'intégration et égalité des chances

Numéro de téléphone : +32 498/XXXXXX

Qui est gestionnaire de ce dossier (Handicontact, service, CPAS, PCS...)

Nom : El-Jawad Mirna

Fonction : Handicontact et référente du Conseil consultatif louviérois de la personne en situation de handicap

Numéro de téléphone : 064/88.50.75

Questionnaire destiné à l'Administration communale et aux services para-communaux

I. FONCTION CONSULTATIVE - SENSIBILISATION

1. Fonction consultative

Avez-vous un ou des organes de consultation dans votre commune ?
Si oui lequel ou lesquels?

Oui, la Ville de La Louvière compte 5 conseils consultatifs.

Le CCLCM, Conseil consultatif louviérois des citoyens du monde en charge des matières liées aux étrangers et d'origines étrangères européens et non-européens ;

Le CCLS, Conseil consultatif louviérois des Seniors en charge des matières liées aux personnes âgées ;

Le CCLEFH, Conseil consultatif louviérois de l'Égalité Femmes-Hommes en charge des matières liées à l'égalité entre Femmes et hommes, aux violences faites aux femmes, au genre,...;

Le CCLISPH, Conseil consultatif louviérois de l'Inclusion des Personnes en situation de handicap ;

Et le « jeune » nouveau, le CCLJ, Conseil consultatif louviérois de la Jeunesse, en charge des questions d'actualité que notre jeunesse se pose.

Dans le présent dossier, nous nous contenterons d'aborder les spécificités du Conseil Consultatif louviérois de l'Inclusion des Personnes en situation de handicap.

- Depuis quand ?

Le Conseil Communal du 24 avril 2001 a marqué son accord sur la création de la plateforme louviéroise de concertation des personnes handicapées (ancienne dénomination de la personne en situation de handicap).

- Quels sujets y sont traités ?

Les membres débattent et se questionnent sur les droits, leurs accès à ceux-ci et relèvent des actions. Ils peuvent mettre en place des activités qui ne sont pas encore développées sur le territoire (journée mondiale, internationale ou de sensibilisation,...).

Concernant les personnes en situation de handicap, le CCLISPH se mobilise sur plusieurs dossiers en lien avec les matières de handicap : sensibilisation, journée du 3 décembre, accessibilité et mobilité pour tous types de handicap, relais de l'administration en matière de bâti avec les associations partenaires ou services existants locaux, régionaux.

Plus particulièrement, le CCLISPH a pour missions de :

- Fournir aux personnes porteuses d'un handicap des occasions d'exprimer leur opinion et leurs préoccupations par la voie d'organisations responsables de leur gouvernance et de leur représentativité ;
- Guider le Conseil communal, pour les questions relatives aux politiques, aux pratiques et aux programmes de la commune qui touchent les personnes ayant un handicap ;
- D'assurer la défense des intérêts des personnes ayant un handicap ;
- Tenir le Conseil communal au courant de l'efficacité des politiques et des pratiques de la commune qui concernent les personnes ayant un handicap ;

- De suivre l'évolution des processus d'élaboration et de mise en oeuvre de règlements communaux ou autres qui ont une incidence sur la vie des personnes ayant un handicap (ex : stationnement, mobilité, accessibilité, rampes d'accès, obstruction des trottoirs, signalisation des chantiers etc.) et, au besoin, de conseiller le personnel de la commune et les membres du conseil à ce sujet ;
- Soulever des questions et de faire des recommandations relatives aux politiques et aux programmes qui font la promotion de l'égalité d'accès aux services communaux pour les personnes ayant un handicap dans les domaines de la fourniture de biens et de services, du logement, de l'emploi, de l'adhésion à des comités et la participation aux activités de la commune ;
- Coordonner la diffusion, auprès des personnes handicapées et du public en général, de renseignements sur les décisions du conseil et de la commune qui les concernent ;
- Consulter la population ainsi que divers groupes et organismes afin de déterminer quelles sont les questions d'actualité et de faire part de celles-ci au Conseil communal et à l'administration communales ;
- Sensibiliser la population communale et le secteur public aux questions qui ont une incidence sur la vie des personnes ayant un handicap.

- Qui le compose ?

Chaque conseil est constitué de :

- Maximum 15 membres effectifs et 15 membres suppléants siégeant à titre personnel ou représentant des associations des personnes en situation de handicap.
- Un représentant de chaque groupe politique démocratique en qualité d'observateur.

- Qui le préside ?

Le Conseil a élu en son sein un Président, Jean-Marie Huet et un vice-Président, Busu Guido, chargés de rédiger les ordres du jour, réunir les membres et mener les réunions.

De quelle manière les PSH y sont-elles représentées ?

Lors de l'installation du CCLIPSH, un appel est lancé à tous les citoyens louviérois et les candidatures sont présentées au Collège communal et au Conseil communal. Les personnes en situation de handicap y ont leur place ainsi que les représentants des associations venant en aide aux personnes en situation de handicap.

Parmi les conseillers du CCLIPSH, certaines associations sont représentées au sein de notre CCLIPSH telles que :

- Service d'Aide Précoce de l'AFrAHM – Centre
- Inclusion groupement du Centre
- ABMM
- ASBL Les Amis des Aveugles et Malvoyants
- Altéo Hainaut
- AVIQ

La ville fait appel et rencontre d'autres associations oeuvrant dans le domaine du handicap, par exemple, l'asbl Almagic, avec laquelle nous envisagerons de travailler sur un projet de mobilité (en étude), l'association « Life cover »,...

Cet organe est-il consulté par les autorités communales/ les services/citoyens/associations...

- À quelle fréquence ?
- Pour quelles raisons ?

Si non, pourquoi ?

Les contacts sont très réguliers entre les autorités communales, l'administration et le conseil consultatif . Une proximité est établie.

Depuis le début de la mandature, le CCLIPSH a rencontré lors de ces assemblées générales plusieurs membres du Collège communal à savoir : Le bourgmestre, les échevins respectivement en charge des matières suivantes :

- de l'animation de la Cité, du folklore et de la Culture,... ;
- de la mobilité et de l'environnement ;
- de l'Aménagement du territoire, Urbanisme, Développement économique et commercial, Sport.

Ces rencontres permettent de faire un focus sur les points d'attention, d'éclairer les conseillers sur les actions concrètes qui pourront être portées durant cette mandature par le pouvoir local, de permettre un échange direct entre le pouvoir local et les citoyens et associations, membres du CCLIPSH.

Il s'agit ici d'un aspect positif majeur de la mise en place des Conseils consultatifs. Les conseils jouent leur rôle d'interpellation et de conseiller auprès du Conseil communal. La ville continue à améliorer ce rapport qui va bien évidemment dans les deux sens. Le pouvoir local doit interpellier davantage les différents conseils sur les matières qui les concernent.

Il est important de préciser que la Ville de La Louvière engage un agent à mi-temps pour accompagner le conseil consultatif louviérois de la personne en situation de handicap, dans leurs démarches et travail quotidien.

La thématique du handicap est-elle traitée dans les organes suivant :
CCATM, CCPA, CCIPH ou tout autre organe consultatif ?

Cette thématique est abordée au CCATM et au CCPA ou par exemple, le Conseil Consultatif Louviérois des seniors, le Conseil Consultatif Louviérois de l'Egalité Femmes-hommes, et celui de l'Inclusion de la personne en situation de handicap, s'allient afin de réaliser des marches de repérage afin d'améliorer les accès en ville pour les PMR.

2. Sensibilisations

Après le confinement lié au Covid-19, avez-vous organisé des programmes/journées/colloques de sensibilisations au handicap au sein de votre commune ?

Oui

À quels publics étaient destinées ces sensibilisations ?

Tout public de façon générale, mais des actions étaient ciblées dans un premier temps pour les chauffeurs en possession d'une carte PMR ou pas, ensuite pour les commerçants et les gestionnaires de bâtiments ouverts au public.

Qu'avez-vous organisé concrètement ?

Non Pour quelles raisons ?

En 2021 : Le CCLIPSH et la ville de La Louvière ont mis en place une matinée d'information intitulée « Handicap, ça roule ou pas ! » qui portait sur la problématique des emplacements de parking réservés aux PMR. La police, le Département de la sécurité routière (AWSR) de Wallonie, le Département d'Aptitude à la conduite (DAC) et d'adaptation de véhicules aux personnes PMR (le CARA) et l'AVIQ étaient partenaires de l'action. Chaque année, la police locale met en place une période de sensibilisation au respect du stationnement prévu pour les PMR. Une présentation de la campagne de la Police a été réalisée.

Le service Déclaration de l'Aptitude à la Conduite (CAS -AWSR) a expliqué quelles étaient les conditions pour pouvoir conduire et l'AVIQ est intervenue pour relever les adaptations possibles sur un véhicule tant pour le conducteur que le passager. Une marche exploratoire a été organisée pour permettre aux participants de se rendre compte et de les sensibiliser aux difficultés rencontrées par les PMR en matière de stationnement.

Voici les chiffres de la campagne PMR pour l'UMSR :

La police a engagé durant la campagne un total de 33 MP pour un engagement horaire dépassant les 35 Hrs.

Lors de ces vérifications sur l'entité, les policiers ont verbalisé 30 PMR (SAC) pour carte non visible, 1 PV pour usage abusif (carte d'une personne décédée) et 1 PV pour une fausse carte PMR.

En 2022 : Le CCLIPSH, l'Union des commerçants et des indépendants(UCIIL) et la ville ont mis en place une conférence sur le thème de l'accessibilité des commerces et services : « Bienvenue chez Nous ! » (cf : « Handibat »). « Chaque personne en situation de handicap a le droit à une pleine inclusion dans la société, y compris le droit à des aménagements raisonnables ».

La Journée Internationale de la Personne Handicapée a permis le lancement d'une campagne de sensibilisation des commerçants et des gestionnaires de bâtiments ouverts au public à l'accueil des personnes en situation de handicap. Quelques pistes ont été présentées par Madame Bourdeauducq, spécialiste de l'association Esenca. A la suite de cette conférence, un travail sera mis en place entre le CCLIPSH , la ville, l'UCIL en vue de la création d'un label en place et une charte (travail prévu en 2023).

Le CCLIPSH a rédigé en 2019 un mémorandum avec des propositions liées au handicap et aux différentes compétences d'une ville. Le but premier de ce travail était d'aider à l'élaboration du PST, à l'aide de recommandations, conseils et interrogations.

Il est à noter que ce travail, fourni par le CCLIPSH, a été intégré dans le Programme transversal communal 2018-2024.

Voici l'extrait repris en page 42 :

« Handicap :

La Louvière possède de nombreux leviers, dans les domaines de la vie quotidienne, pour renforcer l'inclusion des personnes en situation de handicap dans leur milieu de vie, dans le respect des Conventions internationales relatives aux droits des personnes handicapées.

Actuellement, il existe encore un grand nombre d'obstacles empêchant les personnes en situation de handicap d'exercer pleinement leurs droits. Que ce soit en terme d'accessibilité au logement, aux espaces publics, à la formation, à la citoyenneté ou encore d'intégration.

Pour la Ville, il est primordial de se battre en faveur d'une logique d'accessibilité universelle utile à tous les citoyens, se traduisant par « l'accès à tout pour tous ».

Pour ce faire, voici les projets qui seront mis en place :

- Renforcer la collaboration avec le Conseil consultatif communal pour l'intégration de la personne handicapée et promouvoir son mémorandum ;
- Inclure les enfants à besoins spécifiques dans l'offre d'accueil extrascolaire ;
- Augmenter et diversifier l'offre dans les bibliothèques, ludothèques, de livres/jeux pour personnes porteuses d'un handicap ;

Les avez-vous organisées en collaboration avec d'autres services ou associations ?

Si oui, lesquels ?

La police, le Département de la sécurité routière (AWSR) de Wallonie, l'AVIQ, l'UCIL (Union des commerçants et des indépendants louviérois).

Ces sensibilisations ont-elles donné une impulsion à des améliorations dans vos services para-communaux ou au sein de la commune ?

Oui Lesquelles ?

Non

La zone de police de La Louvière continue à procéder aux vérifications du respect des emplacements des personnes à mobilité réduite.

Au-delà des propositions énumérées, avez-vous eu d'autres initiatives dans le cadre de la sensibilisation au handicap ?

Lors des événements dans le centre-ville, nous veillons à réserver un emplacement spécifique pour les personnes à mobilité réduite. Ces espaces se situent à un endroit stratégique afin que les personnes puissent mieux voir les spectacles. Un parking est également proposé à proximité sur réservation et sur condition de présentation de la carte PMR.

II. ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE - INCLUSION SCOLAIRE ET PARASCOLAIRE

D'une manière générale et quel que soit le lieu d'accueil :

Le personnel est-il formé à l'accueil d'enfants en situation de handicap.

Oui Sous quelle forme ?

Non

La réponse reste à ce stade mitigée. En effet, la plupart des équipes des écoles et des lieux d'accueil de l'enfance et la petite enfance, ne sont pas spécifiquement formées à l'accueil d'enfants en situation de handicap. Toutefois, il est constaté qu'en fonction des problématiques des enfants en situation de handicap inscrits dans le lieux d'accueil, le personnel se forme volontairement.

Ainsi, des professeurs ont suivi des formations données par le SUZA pour les troubles d'autisme (par la méthode TEACCH), ou encore des formations sur la gestion des émotions « les amis de ZIPPY » ou encore en langue des signes et en accueil d'enfants atteints de surdité.

En ce qui concerne les centres de vacances et le para-scolaire, de façon générale, le personnel n'est pas formé. Toutefois, le partenariat et les collaborations avec des structures spécialisées permettent de favoriser un accueil de qualité pour ces enfants.

Dans chaque lieu d'accueil, combien d'enfants à besoins spécifiques sont accueillis ?

Petite enfance ?

La crèche « Les Marmousets » : 44 enfants inscrits – 0 enfant à besoins spécifiques – l'infrastructure ne permettant pas d'en accueillir.

La crèche « Bidibulles » : 35 enfants inscrits – 1 enfant à besoins spécifiques.

L'île aux trésors : 0 enfant en situation de handicap.

La Ribambelle : 0 enfant en situation de handicap.

Scolaire ?

Sur les deux écoles communales d'enseignement spécialisé présentes sur le territoire louviérois, 437 enfants en situation de handicap sont accueillis.

L'EPSIS Roger Roch reçoit des enfants et adolescents (enseignement secondaire) atteints d'autisme, de retard mental léger à sévère, troubles du comportement (type 1, 2 et 3). Actuellement, aucun enfant à mobilité réduite n'est inscrit.

Le Clair Logis accueille des enfants de type 1, 2, 3 également, ainsi que type 8, troubles instrumentaux.

En ce qui concerne l'enseignement communal ordinaire, il ne concerne au niveau des réponses ci-dessous, que l'enseignement maternel et primaire.

10 de ces écoles ont répondu à notre demande d'informations. Au total, 2140 enfants sont inscrits au sein de ces établissements. Parmi ces 2140 enfants, 12 enfants en situation de handicap sont inscrits (enfants atteints de surdit , malvoyants ou en chaise roulante). Parmi ces 2140 enfants, 43 enfants b n ficient d'am nagements raisonnables car ils sont reconnus comme  tant porteurs de dys.

Parascolaire ?

La garderie communale extra-scolaire « les Joyeux Turlutins », accueille sur 60 enfants accueillis, 8 enfants atteints de troubles du comportement et de TDAH.

Les centres de vacances en 2022, comptaient 880 enfants inscrits, dont 64 enfants en situation de handicap. Dans ces 64 enfants, 9 sont inscrits dans la plaine inclusive et sont porteurs de handicap « lourd » demandant un encadrant par enfant.

Quel est le pourcentage total d'enfants accueillis ?

Clubs de sports : une cinquantaine d'enfants PSH

Ecoles : 12 enfants/2140 enfants (sur les 10 écoles ayant répondu au questionnaire)

Enseignement spécialisé: 437 enfants / 437

Centres de vacances : 64 enfants/880

Garderie communale : 8 enfants /60

Avez-vous recours à des équipes pluridisciplinaires ?

Oui, la plupart des écoles et lieux d'accueil, font appel à des équipes pluridisciplinaires afin d'encadrer au mieux les enfants en situation de handicap.

Collaborations sociales :

- Un CPMS
- Un service d'aide précoce
- Un CPMSS
- Aux familles
- A des bénévoles
- A d'autres acteurs du monde du handicap : lesquels ?

Collaborations paramédicales :

- Logopèdes
- Kinésithérapeutes
- Assistants sociaux
- Psychologues
- Autres

La famille est-elle impliquée dans le processus d'inclusion de l'enfant ?

- Oui De quelle manière ?
- Non Pourquoi ?

Selon les cas, la réponse à cette question peut varier. Ainsi, la démarche des directions des établissements accueillants, est bien sûr, de tenter d'impliquer les parents dans le processus d'inclusion de leur enfant. Cette implication peut varier et aller de la réunion de suivi avec l'équipe éducative à, véhiculer l'enfant lors de déplacements en excursion scolaire ou encore, dans la prise en charge de suivi de démarches afin d'améliorer le bien-être de leur enfant dans le milieu d'accueil.

Les responsables des centres de vacances rencontrent avant l'inscription de l'enfant, les parents et les éventuels professionnels qui s'occupent de lui au quotidien. L'objectif de cette rencontre étant de situer l'enfant dans un groupe d'âge, d'évaluer son degré d'autonomie, les aménagements nécessaires et de réaliser un carnet de route personnalisé.

Malheureusement, trop nombreux sont les lieux d'accueil, précisant que les parents ne s'impliquent pas, se déchargent sur l'école et n'entament aucune démarche pour aider leur enfant. Ce constat est plus important au niveau des établissements spécialisés.

Avez-vous mis en place des aménagements raisonnables (architecturaux ou organisationnels) pour faciliter l'accueil de l'enfant ?

Oui

Lesquels ?

Non

Pourquoi ?

De manière générale, chaque école accueillant des enfants en situation de handicap met en place des aménagements raisonnables.

Ceux cités sont :

- Agrandissement des feuilles en A3 pour les enfants malvoyants
- Surlignage des points importants
- Cours d'éducation physique adaptés
- Travail sur tablette
- Adaptation des activités extra-scolaires (voyage)
- Préparation du travail par les enseignants afin que les cours puissent être retranscrits dans « braille not touch »
- Utilisation d'un micro par les professeurs (micro relié directement aux appareils auditifs de l'enfant)
- Port du casque par un enfant atteint de plagiocephaly

Les centres de vacances aussi, proposent des aménagements pour les enfants en situation de handicap :

- Matériel spécifique comme, par exemple, des tentes « snoezelen »
- Des casques anti-bruit
- Utilisation de tableaux journaliers pour donner des repères
- Pictogrammes

- Parcours psychomoteurs adaptés

Avez-vous connaissance des aides pédagogiques et financières octroyées par les services publics pour favoriser l'inclusion des enfants ?

Oui

Lesquelles ?

Non

La plupart des répondants citent l'AVIQ, l'ONE et les pôles territoriaux.

L'engagement d'encadrants, pour accueillir au mieux ces enfants, peut se faire via des subsides ONE, complétés par des fonds de la Ville. Par contre, l'achat du matériel spécifique à cet accueil, est pris en charge par la Ville uniquement.

1. Accueil de la petite enfance

Existe-t-il des structures pour la petite enfance (de 0-6 ans ?)

Oui

De quel type et combien ?

Non

4 crèches communales sont installées sur le territoire :

- Les Marmousets
- Les Bidibulles
- L'île aux trésors
- La Ribambelle

Une garderie communale « Les Joyeux Turlutins » accueille également les enfants à partir de 2,5 ans.

Des enfants en situation de handicap peuvent-ils être accueillis ?

- Oui
 Non

Y a-t-il une fréquentation des lieux d'accueil par des enfants en situation de handicap ?

- Oui
 Non

Quels types de handicaps y sont rencontrés ?

- 8 enfants à la garderie communale, atteints de troubles du comportement et TDAH
- 1 seul enfant porteur de « plagiocephaly » est accueilli dans une des crèches communales.

Toutefois, les responsables des crèches expliquent que, souvent, des handicaps sont décelés plus tard chez des enfants et pas à la naissance. Dans ce cas, et quand c'est possible, la structure d'accueil adapte son fonctionnement aux soucis de santé de l'enfant (passage plus progressif, adaptation des repas ...). Ces équipes travaillant en crèche jouent un rôle d'observation et d'orientation pour une prise en charge diagnostique.

De quelle manière sont-ils pris en charge ? Que mettez-vous en place concrètement pour cela ?

Les équipes aident les parents à s'orienter vers des services pour qu'un diagnostic soit établi. Des aménagements sont réalisés en fonction des problématiques rencontrées. Ainsi, l'enfant accueilli actuellement avec une « plagiocephaly » doit porter un casque. L'équipe veille à respecter cette nécessité et à accompagner l'enfant dans son handicap.

2. Inclusion scolaire¹

Les enfants en situation de handicap sont-ils intégrés au sein des écoles d'enseignement ordinaire de votre entité communale ?

- Oui De quelle manière?
 Non

En inclusion totale ? oui non

En inclusion partielle ? oui non
Expliquez

Les enfants en situation de handicap, sont inscrits à temps plein dans les écoles communales. Certaines directions font de ce principe d'inclusion, un réel projet pédagogique. La tendance générale est à l'adaptation de l'école à tous les enfants. Les équipes éducatives font d'ailleurs appel aux pôles territoriaux, pôles créés en vue d'atteindre cet objectif d'inclusion des enfants en situation de handicap dans l'enseignement ordinaire.

L'inclusion d'un enfant en situation de handicap fait-elle partie du projet pédagogique de vos écoles ² ?

- Oui
 Non

Faites-vous appel à un service ou asbl, ou autre partenaire pour faciliter cette inclusion ?

- Oui Lesquels?
 Non

¹ « Le décret du 3 mars 2004, modifié par le décret du 5 février 2009 contient des dispositions relatives à l'intégration des élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire » Céline Limbourg, in l'enseignement ordinaire en intégration et l'enseignement spécialisé, p.9, Bruxelles, ASPH, 2010.

² Idem, p. 14, «Le Décret de 2009 impose à tous les établissements scolaires ordinaires d'inscrire dans leur projet d'école la volonté d'intégrer les enfants à besoins spécifiques. Le projet d'établissement doit fixer les choix pédagogiques et les actions prioritaires mises en œuvre pour favoriser l'intégration des élèves à besoins spécifiques.»

Pour quelle mission concrètement ?

Les PMS, services d'aide précoce, les pôles territoriaux, SUZA, Triangle... ces services sont interpellés pour :

- Obtention de conseils pour les équipes éducatives
- Offre de formations
- Aide dans les démarches d'obtention de matériel
- Analyses des aides concrètes pouvant être mises en place pour le bien-être des enfants

Est-il prévu un accompagnement autre que le PMS pour une orientation vers l'enseignement spécialisé ?

- Oui Précisez
 Non

Des programmes d'activités incluant la thématique du handicap sont-ils prévus ?

- Oui Précisez
 Non

La majorité des écoles répondantes ne prévoient pas d'activités spécifiques sur la thématique du handicap. Une seule évoque un atelier de sensibilisation à la lecture en braille.

3. Inclusion para-scolaire

Dans le cadre d'activités extra-scolaires (décret accueil temps-libre du 03/07/2003 pour la Région Wallonne) accueillez-vous des enfants en situation de handicap ?

Oui

Quels types de handicap ?

Non

Tous types de handicaps peuvent être accueillis, toutefois, en fonction des adaptations à mettre en place, les enfants sont orientés vers l'une ou l'autre structure.

Que mettez-vous en place pour la participation active des enfants à besoins spécifiques ?

Un groupe de travail a été mis en place depuis 2014, afin d'identifier dans un premier temps les attentes et les besoins mais aussi les freins que peuvent rencontrer les opérateurs extrascolaires dans l'accueil d'un enfant aux besoins spécifiques.

De plus, ces rencontres permettent de mettre en évidence les demandes des opérateurs afin de permettre un accueil de qualité pour tous.

Au départ, le groupe de travail se consacrait à l'inclusion des enfants au sein des centres de vacances.

Mais depuis 2022, le service ATL a proposé de débiter l'inclusion en ouvrant une possibilité d'accueil de 1 à 2 enfants dans chaque milieu d'accueil extrascolaire de l'entité Louviéroise. Les opérateurs partenaires ont répondu positivement à cet accueil.

Les rôles du service ATL dans le cadre de l'accueil d'enfants à besoins spécifiques sont:

- Soutenir et encadrer les opérateurs lors de l'inclusion des enfants différents en:

* Permettant aux opérateurs d'établir un réseau avec différents professionnels travaillant spécifiquement avec des enfants porteurs de handicap;

* Développant divers outils, tels qu'un journal de bord, des formations adaptées , une carte mentale...;

* Etant le relais entre les demandes des parents provenant de diverses écoles et les opérateurs;

* Elaborant un listing des différents opérateurs susceptibles d'accueillir un enfant aux besoins spécifiques. Ce qui permettrait de pouvoir orienter l'enfant dans le milieu le plus adapté possible autant pour lui que pour l'accueillant et ainsi de permettre une intégration à long terme.

- Analyser les difficultés et les freins des structures d'accueil en:

- Proposant un plan d'actions permettant de diminuer les difficultés rencontrées en développant un plan de formation et des outils pédagogiques,

- Recensant les places disponibles dans les différentes structures;

- Etant le relais entre la demande des parents et l'inclusion dans la structure extrascolaire.

Diverses organisations para-scolaires louviéroises permettant l'inclusion d'enfants porteurs de handicap :

1. Les plaines de jeux intégrées
2. La plaine de jeux inclusive
3. La garderie extra-scolaire "Les Joyeux Turlutins"
4. ATL - "Axe Sport"
5. ATL - Axe "Culture"
6. Activités extrascolaires : Passeurs de Folklore et activités extrascolaires à la Maison Citoyenne de Maurage

Avec le service ATL, le service des centres de vacances organise une commission spécifique pour la mise en place des plaines de jeux intégrées et inclusives.

1. Les plaines de jeux intégrées

Les enfants porteurs de handicaps « légers » peuvent participer à l'ensemble de nos Centres de vacances. En effet, nous n'excluons pas l'enfant.

Par handicap léger, le service Centre de Vacances entend les enfants capables de s'intégrer au groupe de base avec des adaptations en terme d'activités mais ne nécessitant pas un encadrement de 1 animateur pour 1 enfant.

Cependant, le service explique aux parents ses limites. Après un entretien avec eux, les activités seront adaptées en fonction du portrait de l'enfant. Mais, pour certains enfants, malgré les adaptations, l'accueil ne se déroule pas de manière optimale. Le service signale aux parents que si ses limites sont dépassées, le service ne pourra assumer l'accueil et serait contraint d'arrêter celui-ci.

Les enfants intégrés ont entre 3 et 16 ans. Les enfants ont des troubles du comportement, du langage, de l'autisme, du syndrome de Down,...

2. La plaine inclusive

Pendant des années, ce centre était implanté au sein de la structure du Castillon et était chapeauté par la Ville de La Louvière mais organisé sur un lieu délocalisé de ses Centres de vacances.

Depuis 2020, avec le groupe de travail, nous avons souhaité développer l'inclusion. En effet, les Centres de vacances louviérois incluait déjà des enfants porteurs handicaps légers capables d'être intégrés au sein des structures existantes.

Nous nous sommes demandé pourquoi ne pas aller plus loin?

Dès lors, l'année dernière, nous avons créé la plaine de jeux inclusive. Celle-ci, implantée au sein du structure existante, permet de développer l'inclusion totale.

Les objectifs visés dans la création d'un centre de vacances Inclusif sont les suivants:

- Faciliter l'accès à nos centres de vacances aux familles dont au moins un enfant est porteur d'un handicap;
- Pallier aux difficultés rencontrées dans l'encadrement d'enfants porteurs d'un handicap ;
- Permettre à des parents ayant un enfant porteur d'un handicap lourd de le déposer au même endroit que son/sa ou ses frères et sœurs. Cela apporte des facilités aux parents mais surtout évite à l'enfant porteur d'un handicap une séparation avec sa fratrie, et donc lui évite des frustrations supplémentaires.
- Inciter à la mixité : enrayer un phénomène d'«isolement» de l'enfant porteur d'un handicap;
- Permettre des échanges volontaires et spontanés entre les enfants des deux centres de vacances;
- Permettre des échanges quotidiens entre les professionnels des deux centres de vacances (animateurs et coordinateurs expérimentés et non expérimentés dans le handicap): échanges de procédés, d'outils, de pratiques, aide et soutien.
- Permettre à certains enfants une intégration dans les centres de vacances "ordinaires" grâce aux outils mis en place pendant les 8 jours.

Les partenaires avec lesquels nous collaborons depuis plusieurs années dans le cadre de nos centres de vacances adaptés collaborent étroitement avec nous dans la mise sur pied du centre de vacances inclusif.

Pour rappel, ceux-ci sont:

- Le SAI Le Castillon;
- L'ASBL Les Coccinelles;
- Le SAP l'Afrahm;
- L'aviq...

Chacun nous apporte son soutien tant par son expérience, qu'en terme logistique, et dans la pratique, avant, pendant et après le centre de vacances.

Les coordinatrices de l'ASBL "Les Coccinelles" se rendent régulièrement au centre de vacances afin de suivre les enfants mais aussi d'apporter leur soutien aux équipes encadrantes.

Le projet «Les Coccinelles» est un dispositif de soutien à l'inclusion des enfants en situation de handicap. Celui-ci est accessible gratuitement à tous les milieux d'accueil autorisés par l'ONE implantés dans la Province du Hainaut sur le territoire de la Région du Centre (La Louvière et environs).

Depuis 2022, nous avons décidé de relancer le projet. Il se déroule durant 10 jours lors des vacances d'été au sein du Centre de vacances de Strépy-Bracquegnies, Rue de Nivelles.

Durant la semaine, 9 enfants maximum, ont été accueillis pour le prix de 2,00€/jour/enfant. Les journées se déroulaient de 9h00 à 16h00.

Le personnel encadrant était le suivant:

- 1 coordinateur provenant du SAI Castillon;
- 1/2 assistante(s) provenant du SAI Castillon;
- 5 animateurs engagés par la Ville ;

Durant ce centre de vacances, trois sorties au maximum ont pu être organisées en inclusion avec la plaine (la piscine, la ferme pédagogique et un voyage au Mont Mosan).

La Ville de La Louvière, prend en charge l'achat du matériel spécifique nécessaire à l'intégration de ces enfants dans ses centres de vacances, ainsi que le coût de l'encadrement en complément de subsides ONE (1 moniteur pour 3 enfants pour la plaine intégrée et 1 moniteur pour 1 enfant pour la plaine inclusive). Il est toutefois difficile de trouver des animateurs professionnels dans le secteur.

3. La garderie extra-scolaire communale « Les joyeux Turlutins »

La garderie accueille 8 enfants à besoins spécifiques (sur 60 inscrits). Ceux-ci souffrent de troubles du comportement et TDAH. L'équipe tente au maximum de créer des outils et de s'informer sur des outils existants afin d'inclure au maximum ces enfants dans la structure. Par exemple, l'équipe crée des rituels afin que les enfants puissent avoir des repères rassurants.

4. ATL - "Axe Sport

Dix-sept clubs sportifs pratiquent l'inclusion d'enfants en situation de handicap :

- Judo Club 2 Haine - Hall omnisports des 2 Haine.

- Judo Club Houdeng - Hall omnisports de Houdeng-Goegnies.

- Judo Club Louviérois - Hall omnisports de La Louvière - club accessible aux enfants en situation de handicap mental léger, trouble psychomoteur, dys et du comportement. L'inclusion se fait via un contact préliminaire.

- Amicale Judo Club La Louvière – Athénée Provincial - club accessible aux enfants en situation de handicap mental léger, visuel ou auditif.

- Karaté Mitsunime Team La Louvière – Hall omnisports de La Louvière et Athenée Provincial.

- Karaté club La Louvière – Ecole communale de Baume.

- Tai-do Club Trivières – Ecole communale de Trivières.
- Royal Athlétic Club Louviérois « Wolf 21 » - Stade du Tivoli – Club accessible aux enfants en situation de handicap mental.
- Red Star La Louvière – Hall Omnisports des deux Haine.
- ARG Junior LL – Club accessible aux enfants en situation de handicap léger et moteur.
- Ecole de pêche et découverte du milieu – Etangs de Strépy-Bracquegnies – Club accessible aux enfants en situation de handicap mental et moteur léger.
- ASBL Gymdanse A.P.L.L. - Athénée Provincial – Club accessible aux enfants en situation de handicap. Un contact préliminaire est nécessaire.
- Royal Tennis Club Louviérois – Stade Triffet – Club accessible aux enfants en situation de handicap léger.
- Royal Tennis Club Houdinois – Club accessible aux enfants en situation de handicap léger.
- Tennis Club Pleinchamp – Saint-Vaast – Club accessible aux enfants en situation de handicap mental léger, troubles du comportement et des apprentissages.
- Ping La Louvière – Hall omnisports de La Louvière – Club accessible aux enfants en situation de handicap physique, en collaboration avec l'Entente louviéroise des Sportifs handicapés.
- Club de tennis de table de Houdeng – Ecole Eugène Valentin – Club accessible aux enfants ayant des troubles de l'attention.
- Ecole de danse atelier danse théâtre – La Louvière – accessible aux enfants en situation de handicap mental léger, troubles du comportement et des apprentissages.

Quelques précisions :

L'Atelier Danse Théâtre accueille cette année deux enfants souffrant de handicap : un enfant atteint de trisomie 21 et un enfant souffrant de troubles dys.

Depuis 2001, le club de Tai-do de Trivières, propose une section adaptée (pour les enfants et adultes souffrant de handicap mental). Cette section a lieu chaque mercredi de 13h30 à 14h30. Le responsable du club travaille en étroite collaboration avec des institutions accueillant des enfants porteurs de handicap (Les godets, Fidel mengal, le Castillon, la Ferme la clarine ...). Ce club propose également des activités en commun entre les personnes en situation de handicap et les autres, notamment lors de tournois. Ainsi, le responsable cite fièrement la présence de deux personnes porteuses de handicap mental léger devenues ceinture noire.

Le Tennis club d'Houdeng a organisé l'an dernier un tournoi officiel pour personnes à mobilité réduite (en chaise roulante). Ce Tournoi a été organisé en collaboration avec la Fédération Handisport. Le club a également organisé une semaine de stage pour enfants et jeunes adultes avec un handicap mental. Une éducatrice spécialisée a géré ce projet.

Le Karaté Mitsumine Team La Louvière, accueille 4 enfants en situation de handicap. Un enfant atteint souffrant d'une atrophie musculaire aux jambes, un autre présentant des troubles autistiques et deux adolescents atteints d'un retard mental léger.

L'AG Junior La Louvière compte 20 enfants en situation de handicap inscrits dans sa section « handifoot ». Ceux-ci sont atteints de déficiences mentales modérées, d'autisme, de handicap visuel, auditif et de troubles dys. Deux d'entre-eux ont un léger handicap physique. Ce club s'entoure d'éducateurs spécialisés pour encadrer ces enfants.

5. ATL - Axe Culture

Quatre musées favorisent l'inclusion d'enfants en situation de handicap :

- Le MILL (Musée Ianchelevici La Louvière) - La Louvière – Musée accessible aux enfants en situation de handicap mental. Ainsi, l'été dernier (2022), le musée a accueilli en stage une petite fille de 9 ans dyspraxique. Toutefois, la structure n'a pas pu accepter l'inscription du frère de celle-ci, atteint de troubles autistiques, faute d'encadrement adapté. Le 2 mars 2023, un groupe de 15 jeunes avec déficience intellectuelle et troubles de l'apprentissage de l'IMP « SAJAS tout en couleurs » de Motignies sur Sambre. 2 classes de l'école spécialisée « le Piolet » ont visité le musée en 2023, ainsi qu'un enfant déficient visuel avec sa classe (intégré dans l'enseignement ordinaire). Il est à noter qu'une demande de visite est parvenue du CPESM de Ghlin pour leurs élèves de forme 2 (6 élèves et deux dysphasiques). Un partenariat sera établi avec l'asbl Les Cèdres afin de bénéficier d'une traductrice en langue des signes pour l'animation. Enfin, il est important de préciser qu'un des agents du Musée est atteint de déficience visuelle et que cette personne propose des visites du musée adaptées aux mal et non-voyants.

- Le Musée Kéramis – La Louvière – Musée accessible aux enfants en situation de handicap

- Musée de la Mine et du Développement Durable – Bois-du-Luc – Musée accessible aux enfants en situation de handicap

- Le Centre de la Gravure et de l'image imprimée – La Louvière – Accessible aux enfants en situation de handicap

Deux opérateurs extra-scolaires favorisent l'inclusion d'enfants en situation de handicap :

- L'ASBL Academy Hamilton – lieux variables - les stages sont accessibles aux enfants en situation de handicap mental léger

- La Maison de la Laïcité – La Louvière

6. Activités extrascolaires: Passeurs de Folklore et les activités extrascolaires à la Maison Citoyenne de Maurage

Une collaboration est mise en place avec l'institution louviéroise « le Castillon » et lors des deux activités extrascolaires, nous avons accueilli 6 enfants porteurs de handicaps lourds pour les deux projets.

Le projet « passeurs de folklores » vise la découverte par des enfants de 6 à 12 ans sur l'histoire du carnaval de La Louvière et du folklore par des ateliers artistiques. Les ateliers ont pour objectifs de: permettre à l'enfant de découvrir le folklore de la ville où il vit, son passé et sa culture, développer une démarche de recherche, développer sa créativité et être acteur du folklore de sa ville. Dans ce projet, des enfants et adultes de l'institution spécialisée « Les godets » et « SAI la courte échelle », participent aux ateliers et au cortège lors du carnaval.

Des programmes d'activités incluant la thématique du handicap sont-ils prévus ?

Oui

Lesquels ?

Non

De manière générale, la réponse est non. Sauf à la garderie « Les Joyeux turlutins » qui propose des activités adaptées et en commun sur la thématique du handicap. Par exemple, des moments de calme et d'écoute (discussions avec tous les enfants) et des ateliers des émotions via des outils spécifiques. Ces diverses activités permettent d'aborder de temps à autre la thématique du handicap de façon détournée.

Des activités mixtes sont-elles organisées entre les enfants à besoins spécifiques et les autres enfants sans handicap?

Le projet d'intégrer des enfants à besoins spécifiques dans les activités extra-scolaires, est expliqué aux parents des autres enfants.

Dans les centres de vacances, la mixité est établie pour l'ensemble des activités. Les enfants différents sont intégrés pour chaque activité avec un soutien d'un membre du personnel.

Durant le premier jour des Centres de vacances, des groupes de paroles sont mis en place avec un jeu basé sur l'approche de la différence.

III. EMPLOI

Avez-vous des PSH engagées au sein des services communaux et paracommunaux ?

Oui Combien ?

Quelles sont leurs fonctions précises ?

Non

En mai 2023, la Ville de La Louvière occupe:

– 8,7 Équivalents Temps Plein (ETP) (10 personnes) travailleurs ou travailleuses en situation de handicap reconnus par l'AVIQ;

– 1 ETP (1 personne) répondant aux conditions médicales pour une allocation de remplacement de revenus ou d'intégration pour personnes handicapées, ou effectivement bénéficiaires de celle(s)-ci;

– 7,6 ETP (8 personnes) travailleurs ou travailleuses ayant bénéficié d'un aménagement raisonnable des conditions de travail en raison d'un handicap.

Soit un total de 17,3 ETP pour 19 personnes.

Ces travailleurs et travailleuses sont occupés dans les fonctions et services suivants:

– Travailleurs ou travailleuses en situation de handicap reconnus par l'AVIQ:– 2 Auxiliaires d'entretien au sein du service Nettoyage;

- 5 employés d'administration au sein des services Secrétariat Général, cellule administrative de l'infrastructure, Population, Département de l'Enseignement et la Formation (DEF) et Plan de Cohésion Sociale et Conseils consultatifs;
- 1 ouvrier en imprimerie;
- 2 ouvriers manœuvres au sein du service Salubrité;
- 1 guide-historienne au sein d'un musée;
- Travailleur ou travailleuse répondant aux conditions médicales pour une allocation de remplacement de revenus ou d'intégration pour personnes handicapées, ou effectivement bénéficiaires de celle(s)-ci:– 1 Auxiliaire d'entretien au sein du service Nettoyage.
- Travailleurs ou travailleuses ayant bénéficié d'un aménagement raisonnable des conditions de travail en raison d'un handicap.– 1 Chef de bureau administratif au sein du service informatique;
- 1 Collaboratrice au sein du cabinet des Bourgmestre et Échevins;
- 2 Employés d'administration au sein des services DEF et secrétariat service Travaux;
- 2 Auxiliaires d'entretien au sein du service Nettoyage;
- 1 Technicien en chef au sein du service Travaux;
- 1 Puéricultrice en crèche.

En mai 2023, le CPAS de La Louvière occupe:

-2,5 Équivalents Temps Plein (ETP) (3 personnes) travailleurs en situation de handicap reconnu par l'AVIQ;

-8,9 ETP (9 personnes) travailleurs ayant bénéficié d'un aménagement raisonnable des conditions de travail en raison d'un handicap;

Soit un total de 11,4 ETP pour 12 personnes.

Ces travailleurs et travailleuses sont occupés dans les fonctions et services suivants:

- Travailleurs ou travailleuses en situation de handicap reconnus par l'AVIQ:– 3 employés d'administration au sein des services RH et cellule administrative de l'infrastructure;
- Travailleurs ou travailleuses ayant bénéficié d'un aménagement raisonnable des conditions de travail en raison d'un handicap.– 1 Travailleur social au sein du service Social;
- 1 Animateur au sein du service Social;
- 1 Technicien en chef au sein du service Travaux;
- 1 Chauffeur accompagnant au sein du au sein du service Social;
- 1 Employé d'administration au sein d'une Maison de Repos;
- 1 Chef de service administratif au sein du service Social;
- 2 Aides familiales a sein du service Social;
- 1 Auxiliaire de cuisine au sein de notre Cuisine Centrale.

Bénéficiez-vous d'un bonus emploi, d'une aide quelconque ou est-ce un emploi sur fonds propres ?

En fonction de chaque situation particulière, nous bénéficions de diverses primes (tutorat, intégration, aménagement du poste de travail).

Au terme des possibilités de subventionnements, chaque poste est analysé pour, si nécessaire, une inscription des moyens nécessaires dans les budgets (via une inscription au Plan d'Embauche si besoin).

Avez-vous rencontré des difficultés particulières pour l'engagement de personnes en situation de handicap ?

Oui

Précisez

Non

Quelle politique menez-vous pour le maintien à l'emploi des PSH (au sein des services para-communaux et à l'administration communale) ?

- Accent mis sur le recensement des entrants :

Vu le caractère facultatif de la déclaration du handicap pour le personnel, une invitation avait été formulée auprès du personnel en place -s'il ne s'est pas déclaré alors, il est peu probable qu'il souhaite l'effectuer ultérieurement. La fiche signalétique lors du recrutement a été modifiée pour attirer l'attention sur ce point pour les nouveaux entrants ;

- Visibilité accrue de la politique de l'Administration en matière de personnes handicapées :

Un paragraphe a été ajouté à la fin des appels à candidature, précisant les possibilités d'adaptation pour toute personne porteuse d'un handicap, trouble ou maladie nécessitant une adaptation de la procédure. Ces possibilités d'adaptation ont été définies selon les moyens de l'Administration (agrandissements des documents (A4 vers A3), la lecture des questions, l'intervention d'un traducteur gestuel à toutes les étapes du recrutement, la réalisation des épreuves dans des salles accessibles et/ou adaptées, à la demande et sur proposition du candidat toute autre mesure acceptée par les autorités) ;

- Inclusion dans la procédure préalable au recrutement, lors de la définition de fonction du responsable de service, de la prise en compte de l'analyse de risque détaillée du poste afin que l'appel précise les qualifications dont doit bénéficier le candidat ;

- Envoi systématique des appels externes auprès de l'AViQ, ainsi qu'aux personnes qui s'occupent de la réinsertion professionnelle ;

- Sensibilisation, auprès de l'AViQ, des difficultés rencontrées et information auprès de l'UVCW, qui participe à la Commission d'accompagnement chargée de remettre au Gouvernement un rapport sur la mise en œuvre de l'arrêté et de formuler les recommandations utiles à l'amélioration de la politique de recrutement et d'emploi de travailleurs handicapés.

Quelle politique menez-vous pour le maintien à l'emploi des PSH au CPAS ?

La même qu'à la Ville de La Louvière, le service GRH étant synergisé entre la Ville et le CPAS, ses pratiques sont identiques tant pour la Ville que pour le CPAS.

Utilisez-vous un trajet d'accompagnement lors de l'engagement d'une PSH (cellule diversité, Selor, AVIQ/Phare) ?

- Oui Précisez
- Non

En fonction de chaque cas particulier, si un trajet d'intégration est nécessaire, nous ne sommes pas contraires à ce processus.

Avez-vous des postes de travail aménagés ou adaptez-vous le travail par rapport aux spécificités liées aux handicaps/la maladie invalidante ?

- Oui Précisez
- Non

Nous aménageons le poste de travail et/ou adaptons le travail à ces spécificités.

Exemples: adaptation d'un poste pour une collaboratrice aveugle ou mise à disposition de matériel ergonomique.

Avez-vous des aménagements raisonnables existants ou envisageables ?

- Oui Précisez
- Non

En fonction de chaque cas particulier et des possibilités d'aménagement des postes de travail.

Évaluez-vous régulièrement la politique d'aménagement des postes et d'engagement des PSH ?

- Oui A quelle fréquence ?
- Non

Quelle est votre politique pour vos collaborateurs ayant un handicap évolutif ?

Nous n'avons pas de politique particulière. Nous répondons à toutes les demandes particulières en sollicitant l'avis de notre médecine du travail et en aménageant les postes de travail.

Comment favorisez-vous l'inclusion d'un travailleur en situation de handicap au sein de l'équipe ? (sensibilisation de l'équipe, coaching, bonne communication...)

Dans le cadre de la politique d'accueil et d'intégration des nouveaux travailleurs, un handicap éventuel fait l'objet d'une attention particulière.

Chaque nouveau travailleur est parrainé par un travailleur plus expérimenté.

En fonction du handicap et des nécessités en lien avec celui-ci, le nouveau collaborateur porteur d'un handicap se verra accompagné par son responsable et son parrain afin qu'il soit intégré de la manière la plus optimale.

Vous appuyez-vous sur des structures externes pour l'inclusion à l'emploi (sous-traitance, ETA, collaboration avec des institutions etc.) ?

Oui Lesquelles ?

Pour quelles missions ?

Non

La Ville de La Louvière disposait de marchés publics avec des ETA jusqu'en 2019. Ce n'est plus le cas actuellement.

IV. ACCESSIBILITÉ PLURIELLE : INFORMATION, TRANSPORTS, PARKINGS, LOGEMENTS

1. Information

Comment communiquez-vous les informations générales aux citoyens en situation de handicap ?

En matière d'informations liées aux actions mises en place par la ville, elles sont transmises via plusieurs canaux en fonction de leur nature :

- La revue communale « La Louvière à la Une »;
- Le site internet de la Ville www.lalouviere.be – plusieurs pages sont consacrées au Conseil Consultatifs, aux démarches à réaliser pour obtenir une carte PMR, le service pensions pour des allocations de handicap etc;
- Des courriers personnalisés par exemple pour informer les PMR que des parkings et sites spécifiques sont mis en place lors d'événement tels que le carnaval, spectacles de rue etc;
- Les conférences ou communiqué de presse;
- Tracs et affiches;
- Page facebook de la Ville;
- Page facebook du CCLIPSH gérée par son président.

Informez-vous la population de l'accessibilité lors de toutes vos manifestations publiques (marchés, fêtes locales, parcs, bâtiments communaux...) ?

- Oui** De quelle manière ?
- Non

Selon les canaux de communication évoqués au point précédent. Nous développons davantage ce point depuis quelques années pour certains événements comme le carnaval, les fêtes de Wallonie ou Décrocher la lune. La Ville a la volonté de développer encore plus cet axe pour d'autres manifestations publiques.

Adaptez-vous vos moyens de communication à destination des PSH ?
(Articles en FALC, collaboration avec un service d'interprétariat en langue des signes (relai signe), pictogrammes...)

Oui Précisez

Non

Quels sont les différents moyens mis en place par vos services communaux pour l'accueil de la PSH au sein de l'Administration ? (accessibilité des lieux, signalétique, dalles podotactiles, boucle à Induction Magnétique (BIM)...).

La nouvelle cité administrative située à côté de l'Hôtel de Ville actuel, a permis de regrouper une grande majorité des services communaux.

Ce vaste projet a pour ambition de rapprocher le citoyen de l'administration en simplifiant et centralisant les démarches administratives autour d'un système de « guichet unique » sur site, en améliorant l'accès des personnes à mobilité réduite, en adaptant les horaires et en développant des services de proximité via 4 antennes administratives. Avec le regroupement de la Cité administrative, il y a eu également une attention particulière pour les services qui étaient précédemment difficilement accessibles dans l'administration et dispersés sur toute l'entité (escaliers, marches, salles d'attente exigües, différents sites etc.) aux moins valides.

Une signalétique simple et claire, permet également aux personnes de se repérer dans la salle d'attente et de se positionner près du guichet qui appellera son ticket, ce qui évite aux personnes à mobilité réduite de devoir traverser tout le hall pour se rendre au guichet.

Une sonnette spécifique a été placée à l'entrée du bâtiment pour que les personnes à mobilité réduite, puissent prévenir le personnel de l'accueil de leur arrivée et puissent de cette façon être assistés en cas de besoin.

Parallèlement, afin de pallier le problème de mobilité, un e-guichet communal a été développé et mis en ligne en 2020. Cette démarche s'inscrit dans le masterplan numérique envisagé par la Région Wallonne d'ici 2025. Plusieurs guichets sont équipés de dispositifs d'amplification de sons pour les personnes malentendantes.

Dans cette cité administrative, le service Pensions de la Ville reçoit les personnes à mobilité réduite sur rendez-vous, ce qui permet de préparer le dossier à l'avance, en évitant à ces personnes de venir plusieurs fois au guichet, voire de traiter leurs demandes par téléphone et d'éviter ainsi à la personne de se déplacer.

On ajoutera que lors des élections de 2018, des bureaux de vote pour PMR ont été installés et aménagés par les services de la Ville dans les deux homes du CPAS (le Laetare et les Aubépinés) et 4 homes privés participant au projet.

Pour les prochaines élections de 2024, à la demande du fédéral, tous les isoloirs de votes seront revus et adaptés aux nouvelles normes PMR, cependant la Ville a décidé d'aller plus loin que le ratio du fédéral de 1 isoloir PMR pour 5 et d'adapter tous ses isoloirs en isoloirs PMR avec un investissement de plus de 60.000 euros.

Toujours pour les élections de 2024, la Ville compte répéter l'expérience des élections de 2018, en installant des bureaux de votes dans les maisons de repos du CPAS et privés.

Votre personnel est-il formé à l'accueil des PSH ?

- Oui Comment ?
- Non

Les agents d'accueil ont reçu une formation au langage des sourds et muets.

Ils sont également formés pour la prise en charge des personnes souffrant d'un handicap.

En 2023, il est prévu une formation plus spécialisée à la sensibilisation au handicap et ce par une formation théorique et pratique (comment prendre en charge une personne souffrant d'un handicap, comment l'accompagner etc.).

Votre site internet est-il accessible conformément à la Directive européenne³ ?
Mentionnez le lien du site internet et la déclaration d'accessibilité

Oui. L'accessibilité de notre site internet est partiellement en conformité avec la réglementation européenne WCAG2.1AA4

Le service communication est très attentif à cet accès pour les personnes en situation de handicap et prévoit une attention particulière lors de la création du nouveau site en prévision.

La déclaration d'accessibilité apparaît sur le site, au bas de chaque page, à côté de l'onglet des mentions légales.

Voici le lien : <https://www.lalouviere.be/accessibility-info>

2. Transports

Avez-vous des moyens de transport alternatifs pour les PMR dans votre commune et au CPAS ?

Oui Lesquels ?

Par qui sont-ils gérés ?

Non

Le Service Transports du CPAS de La Louvière, agréé par le SPW Mobilité. Service créé depuis 2010.

Par qui sont-ils gérés ?

Ce service est géré, encadré et supervisé par le service d'Aide et Maintien à Domicile du CPAS et plus spécifiquement par un coordinateur. Un pôle chauffeurs assume toutes les missions en matière de transports.

En ce qui concerne les transports à l'école, il convient de distinguer ramassage scolaire (acheminement domicile – école) et transport dans le cadre des activités scolaires et durant les heures scolaires (excursions pédagogiques, culturelles et sportives, piscines, ...).

Pour l'enseignement communal, il n'existe pas de transport spécifique dédié aux enfants présentant un handicap. Le PO communal n'assure pas de ramassage scolaire. En ce qui concerne le transport « interne » durant les heures scolaires, le PO a recours aux transports traditionnels (bus communaux, autocar privé et TEC).

Avez-vous des conditions d'accès aux moyens de transports alternatifs dans votre commune ?

- Oui Lesquelles ?
- Non

Le service transport du CPAS s'adresse aux personnes à mobilité réduite au sens large du terme. Cette notion recouvre toute personne qui, pour des raisons diverses, est confrontée temporairement ou définitivement à une réduction de sa mobilité. L'objet de ce service s'appuie donc avant tout sur la définition sociale du handicap plutôt que sur les aspects de la définition médicale de celui-ci.

Ce service doit également permettre une mobilité accrue des personnes disposant de faibles revenus.

Au niveau des écoles communales, OUI. Le PO peut activer l'organisation du transport scolaire organisé par la région wallonne. Ce ramassage n'est néanmoins pas systématique et pour y accéder, le demandeur (parent) doit répondre à certaines conditions, notamment, la condition de distance ; la distance domicile- école qui doit être supérieure à 1km et le parcours ne peut être desservi par une ligne régulière.

Pour ce qui concerne l'enseignement spécialisé, les demandes peuvent également être introduites et sont recevables à condition que l'école soit la plus proche du domicile des parents.

Pour plus de détails:

Circulaire 2022-2023 du 07/07/2022 relative à l'organisation du transport scolaire
<https://transportscolaire.wallonnie.be>

La population est-elle informée des services mis à sa disposition ?

- Oui** De quelle manière ?
 Non

Via le site internet du CPAS de La Louvière pour le transport du CPAS.

L'information n'est pas systématique au niveau des écoles. Les directions scolaires informent les parents qui en éprouvent le besoin des procédures à respecter. Elles sont également chargées d'accompagner les parents qui le souhaitent dans l'exécution de ces démarches.

Ce service se charge également du transport d'enfants porteurs de handicap lors des centres de vacances.

Avez-vous une politique en matière de transport scolaire ?

Via le service transport du CPAS : En collaboration avec les services d'aide à la jeunesse, le service transporte des jeunes vers des internats ou des écoles spécialisées mais pas pour l'enseignement ordinaire.

Pour l'enseignement spécialisé : voir supra – conditions de transports de la Région wallonne.

Rappel : il n'y a pas de politique en matière de ramassage scolaire. En revanche, il y en a une en matière de déplacement durant les heures scolaires (Cf. Supra)

Est-elle adaptée pour les enfants en situation de handicap ?

Oui

Comment ?

Le service dispose d'un véhicule PMR adapté.

Par qui est géré le transport scolaire ?

Par le pôle chauffeurs du SAMD.

Par contre, comme évoqué supra, le ramassage scolaire (domicile-école) est organisé par les parents avec le concours de la direction.

Les déplacements pendant les temps scolaires sont centralisés au niveau du DEF (Département de l'Enseignement et de la Formation).

Avez-vous une collaboration avec les écoles d'enseignement spécialisé ?

Oui

Non

OUI, le PO de la Ville de La Louvière gère deux établissements de l'Enseignement spécialisé fondamental (Clair Logis) et secondaire (EPSIS R. Roch).

Avez-vous une politique en matière d'accessibilité des arrêts de transports en commun ?

Oui

Laquelle ?

Non

Le TEC aménage ses quais bus pour que ceux-ci soient conformes aux PMR. A la Louvière, on réaménage entre 4 et 6 quais chaque année.

Lors de l'introduction des permis, la Ville veille à ce que les aménagements soient accessibles (notamment avec abaissement de bordure) et que des dalles podotactiles soient intégrées à chaque traversée.

3. Parkings

Avez-vous un règlement communal qui développe une politique de stationnement favorable à la PSH au sein de votre entité communale ?

- Oui Quelles en sont les conditions ?
 Non

Les détenteurs de la carte spéciale pour personnes handicapées bénéficient de la gratuité que ce soit dans les zones payantes ou bleues. Il n'est pas nécessaire de se stationner sur un emplacement qui leur est réservé.

La Ville de La Louvière compte 495 emplacements actifs PMR, sur l'ensemble de la commune.

La verbalisation dans le cadre du non- respect des emplacements pour PSH est-elle appliquée ?

- Oui
 Non

Oui, seuls les services de police effectuent des contrôles et sanctionnent le cas échéant.

Il existe une campagne organisée par les Services de Police une fois par an avec des sanctions en cas de constatation d'infraction. (SAC ou PV judiciaire si usage de faux).

Les détenteurs de la carte bénéficient des parkings gratuits mais peuvent être verbalisés si la carte spéciale n'est pas visible ou en cas d'utilisation abusive (par un tiers hors cas prévu et après péremption).

Organisez-vous des campagnes de prévention pour le respect des emplacements de parkings pour PMR ?

Oui

Expliquez

Non

Avant la partie répressive, une campagne de rappel est organisée via les associations et la Ville.

Votre commune est-elle équipée d'une scancar ?

Oui

Non

Avez-vous un dispositif pour éviter aux PSH d'être verbalisées sur les places de parking moyennant l'usage de la carte de stationnement ?

L'utilisation de la scancar à La Louvière est récente et est en phase de test. Il est prévu que les cartes PMR soient détectables par le véhicule.

4. Logements

Avez-vous une politique en matière de logement pour les PSH ?

Oui

Expliquez

Non

Extrait de la Déclaration Politique Logement :

« La Ville de La Louvière souhaite encourager l'apparition de logements adaptés, adaptables et modulables sur son territoire. Soit lors de la création de logements publics, soit lors de promotions immobilières mais aussi lors de rénovations. La Région accorde d'ailleurs une aide à l'adaptation aux ménages qui modifient la configuration d'un logement, dont ils sont locataires ou sur lequel ils sont titulaires de droits réels, en fonction du handicap d'un des membres du ménage.

En écho à l'exigence d'innovation évoquée dans la Déclaration de politique communale, et parce que les habitats nouveaux, en plus du choix personnel, relèvent parfois aussi d'une solution à toutes sortes de difficultés, plusieurs actions visent à favoriser le développement de formes d'habitat innovantes. Clairement, la Ville a la volonté de proposer de tels projets qui répondraient aux caractéristiques de sa population et aux engagements climatiques pris : habitat groupé, adaptable et modulable, situé dans un centre urbain, ce qui permettrait de diminuer l'empreinte écologique de ses habitant.e.s. Elle espère avoir à nouveau le soutien financier de la Région».

Concrètement, pour mettre en place ces actions, l'avis du Service logement est systématiquement demandé lors de l'analyse de permis d'urbanisme comprenant la création ou la rénovation lourde de minimum 5 logements. Il est alors recommandé de créer au moins 10% de logements adaptables.

En ce qui concerne l' AIS logicentre (Agence Immobilière Sociale), elle ne considère pas avoir une politique spécifique en la matière mais tente au maximum de proposer aux candidats locataires un logement qui correspond à ses besoins.

Quel est le nombre total de logements gérés par la commune ou les sociétés de logements et/ou CPAS ?

4272 logements qui correspondent aux logements publics présents sur le territoire: CPAS, Ville, SLSP (Logement de Service Public), AIS (Agence Immobilière Sociale), FLW (Fond du Logement de Wallonie).

Avez-vous des logements adaptés ?

Oui

Combien ?

Non

Lors du dernier inventaire réalisé en juillet 2022, aucun logement n'avait été répertorié comme adapté ou adaptable. Cependant, 59 logements sont spécifiques aux personnes âgées.

L'AIS a une maison avec un monte-escalier.

Avez-vous des logements adaptables ?

- Oui Combien ?
- Non

Lors du dernier inventaire, finalisé en juillet 2022, aucun logement n'avait été répertorié comme adapté ou adaptable. Cependant, 59 logements sont spécifiques aux personnes âgées.

Avez-vous des logements d'urgence adaptés/adaptables ?

- Oui Combien ?
- Non

Le CPAS bénéficie d'un logement d'urgence adapté aux PMR qui peut accueillir une personne seule ou un couple.

Avez-vous à court terme des perspectives de construction de logements adaptés et/ou adaptables⁴ ?

- Oui Combien ?

Pour quel délai ?

- Non

⁴ <http://www.construire-adaptable.be/index.cfm>

Lors de construction en cours ou de rénovation de logements, respectez-vous les articles 414 et 415 du CoDT en Wallonie ?

Le titre IV du RRU à Bruxelles ? En cours de révision pour Juin

Oui

C'est bien le cas pour les nouvelles constructions. C'est également le cas pour les rénovations de logements dont les travaux sont suffisamment importants pour pouvoir prendre en compte les prescriptions relatives aux articles 414 et 415 du CoDT.

Les études relatives à ces projets de nouvelles constructions ou de rénovations importantes sont réalisés par des bureaux d'architecture qui soit disposent des compétences en interne, soit s'associent à d'autres bureaux en vue de répondre aux prescrits spécifiques du CoDT.

Etes-vous accompagnées par un bureau d'étude compétent dans le domaine ?

Non

Rencontrez-vous des obstacles ?

En rénovation, la configuration de certains bâtiments rend l'intégration des prescriptions relativement complexe.

V. INCLUSION DANS LES LOISIRS: SPORT, CULTURE, NATURE, ÉVÉNEMENTS

Quels sont les loisirs ou activités festives, sportives, culturelles... dans votre commune auxquels les PSH peuvent participer aisément, quel que soit leur handicap ?

Le Laetare – carnaval de La Louvière, Les Fêtes de Wallonie, L'Opéra Urbain Décrocher la Lune, le jogging de La Louvière, le jardin des loups, etc. (Voir détails dans point 4. “événements”).

Les PSH sont-elles concertées et/ou impliquées dans les comités d'organisation et de gestion des loisirs ?

- Oui Comment ?
- Non Pourquoi ?

Oui, pour ces événements, les services organisateurs organisent une réunion préparatoire avec le référent des conseils consultatifs de la Ville et son président afin de répondre au maximum aux besoins de toutes les personnes en situation de handicap.

Avez-vous déjà fait appel à Access-i⁵ pour évaluer le niveau d'accessibilité?

- Oui Pour quel type de demande ?
- Non

⁵ <http://www.access-i.be/>

Avez-vous déjà fait appel à Access-i⁶ pour communiquer sur une activité adaptée ?

Oui

Laquelle ?

Non

Pourquoi ?

Centrissime (Maison du Tourisme de La Louvière) et le Musée Kéramis communiquent sur ce site par rapport à leurs activités adaptées. D'autres structures, comme le Musée Ianchelevici, ne semblent pas connaître cette possibilité. La ville communiquera autour de l'existence de ce site afin qu'il soit alimenté de façon régulière pour la Ville de La Louvière.

1. Sport

Y a-t-il des infrastructures sportives accessibles ?

(Hall omnisport, piscine, terrain de sport ...)

Oui

Lesquels ?

Non

L'ensemble des infrastructures louviéroises sont accessibles aux PMR :

- 3 halls sportifs;
- Le point d'eau (piscine communale);
- Le terrain de Hockey;
- Les terrains de football (10);
- Les terrains de tennis (3).

⁶ <http://www.access-i.be/>

Des aménagements y ont-ils été apportés depuis le début de cette législature 2019-2024 ? Oui

Si oui :

- Par le service travaux ?
- Par des professionnels extérieurs ?
- Autre :

Lesquels et dans quels bâtiments ? (signalétique, rampe, BIM=boucle d'induction magnétique, amplification sonore, ascenseur /plateforme élévatrice, braille...)

Des rampes ont été installées. Toutes les nouvelles constructions ont été réalisées dans les normes, et donc en assurant l'accessibilité des personnes en situation de handicap comme le gymnase Willy Taminiaux qui a été rénové il n'y a pas longtemps.

Pour quels types de handicaps ?

Des personnes en situation de handicap physique principalement.

Votre commune/CPAS supporte ou subsidie-t-elle des associations sportives spécifiques pour les PSH ou inclusives ?

- Oui

De quelle manière ?

Pour quelle activité ?

- Non

2. Culture

Y a-t-il des infrastructures culturelles accessibles ?

- Oui
- Non

Lesquelles ?

- Le Centre de la gravure et de l'image imprimée
- Le Musée Ianchelevici;
- Le musée Kéramis;
- Le théâtre (Central);
- Le musée de la mine;
- Centrissime (Maison du Tourisme).

Pour quels types de handicaps ?

Principalement handicap moteur, déficience mentale, troubles du comportement. Le MILL propose aussi des visites traduites en langue des signes et adaptées pour le public mal ou non-voyant.

Quels sont les dispositifs mis en place ? (signalétique/boucles d'induction, rampes, traduction en langue des signes, audiodescription...)

Central dispose de rampes d'accès, de sièges réservés.

Le Centre de la Gravure, les Musées de la Mine et Kéramis disposent de rampes d'accès et/ou d'ascenseurs.

Le Musée Ianchelevici, malheureusement ne permet pas l'accueil de personnes en chaise roulante. Toutefois, le musée reçoit régulièrement des personnes sourdes, malvoyantes, atteintes de troubles dys etc.

Le personnel d'accueil des musées et de Central, prend en charge de façon privilégiée les personnes porteuses de handicap.

La Maison du tourisme présente un bon niveau en accessibilité. Le guichet se trouve directement après l'entrée, il est ouvert et une partie est rabaissée pour les personnes en fauteuil roulant. Une boucle à induction a également été installée. Des chaises avec accoudoir sont mises à disposition du visiteur. Une toilette adaptée se trouve au sous-sol, celle-ci est accessible via un ascenseur. Toutes les parties vitrées sont sécurisées visuellement pour éviter qu'une personne mal-voyante s'y cogne. Une personne de référence est présente pour accueillir les personnes à besoins spécifiques. Il y a du personnel pour aider à franchir les obstacles. La signalétique permet de se repérer et de s'orienter facilement. Il est possible de déposer une personne à proximité de l'entrée. Le bâtiment est facile à trouver.

Y a-t-il une programmation culturelle accessible et adaptée ?

Oui

Laquelle ?

Non

Pourquoi ?

Au niveau de Central (anciennement le Centre culturel régional du Centre) :

Cette saison Central a coproduit un spectacle spécifique avec le Festival Wallonie Hainaut, au Théâtre, de la Compagnie Dérivations « King Arthur » avec un dispositif spécifique pour les personnes sourdes et malentendantes. Le jeu des comédiens était accompagné du langage des signes et de LSF en simultané, mais aussi accessible, aux personnes aveugles et malvoyantes grâce à l'ajout d'une voix OFF.

Pour la saison prochaine de Central, nous choisirons une série de spectacles que nous rendrons accessibles avec l'appui de certaines ASBL spécialisées dans l'accompagnement des PSH. Ça sera une partie importante liée à notre thématique d'accompagnement de tous les publics dès la saison prochaine.

En 2024, nous coproduirons la nouvelle création de la Compagnie des Mutants – compagnie louviéroise jeune public. Ce nouveau projet intitulé « Douce révolution » - spectacle inclusif accessible aux personnes neuro déficientes), en collaboration artistique avec Side-Show

<https://www.side-show.be/fr>

“La forme du spectacle que nous allons construire est presque inédite en Belgique et s’inscrit dans l’histoire personnelle d’Aline et Quintijn (Side-Show). Ils sont parents de 2 enfants dont un atteint d’une forme complexe de Gilles de la Tourette. Pour Antoine, leur fils, c’est impossible d’aller au théâtre en Belgique parce que les codes à respecter sont trop stressants, les stimulations extérieures sont trop fortes, ... Depuis quelques années, Aline et Quintijn cherchent ce qui existe dans le monde comme formes artistiques pour les publics neuro atypiques. Très peu de choses ! En Europe, à ce jour, des formes spécifiques existent uniquement en Angleterre, des « relaxed performance ». Eux-mêmes se mettent à l’oeuvre et créent pas à pas un langage théâtral accessible à ce public spécifique. Ils sont les premiers en Belgique.

Douce révolution - un « relaxed » spectacle jeune public, une forme inclusive pour tous et toutes à partir de 4 ans. Un spectacle conçu d’entrée de jeu pour des personnes nécessitant un environnement plus détendu pour se rendre au théâtre”.

En 2024 toujours, Central collaborera avec Thierry Thieû NIANG danseur chorégraphe sur un projet intitulé « Si on dansait »

Définition du projet :

Le projet de résidence et d’échange qui questionne le regard que nous portons sur les établissements de soin pour les PSH - et de repos pour nos aînés, en les réinventant comme une définition d’un espace partagé, artistique et éthique. Ce projet veut intégrer les résidents, les familles, les soignants, les structures locales-associations et institutions.

Objectifs de la résidence artistique :

- Travail in situ autour du mouvement dansé dans les différents services auprès des résidents et des soignants.
- Mettre en mouvement différentes générations et métiers et pratiques du soin et de la danse
- Imaginer des déambulations chorégraphiques pour redécouvrir les lieux dedans/dehors autrement, reconstruire le lien de soi au monde par le mouvement et accueillir toutes les propositions gestuelles et corporelles de tous pour en inventer des danses.

Propositions à inventer et partager :

- Déambulations chorégraphiques dans le parc, les salles des institutions.
- Ateliers dans les chambres, les salles communes, les cours et jardins.
- Ateliers/ stage de transmission avec des danseurs relais du territoire mais aussi des écoles d'infirmiers et de soignants.

Inscrire des temps forts pendant la résidence en partage avec les familles et autres publics dedans dehors sous la forme de :

- Conférences dansées, colloques et rencontres sur les thématiques du corps vieillissant, du prendre soin, de la gériatrie avec des scientifiques, médecins, des éducateurs, réalisateurs, écrivains, chorégraphes
- Projection de films, documentaires et archives au sein de l'hôpital et des structures culturelles autour l'histoire de la danse, des danses ainsi qu'une programmation de documentaires et films avec la collaboration des salles de cinéma.
- Instantanés et performances chorégraphiques dans les chambres, les espaces communs dedans/dehors de la résidence.

Central avait déjà réalisé en 2019, en collaboration avec la Bibliothèque provinciale et le service Plan de Cohésion Sociale, un projet public mixte : Le projet Vie de Couleurs mêlant un public d'adolescents et du service résidentiel pour adultes - le Foyer Willy Taminiaux de Strépy-Bracquegnies.

Au niveau du Musée Ianchelevici (MILL)

Public avec déficience intellectuelle : Musée malin

Bien avant la crise sanitaire, le Mill a conçu et repropose désormais le projet *Musée malin* . Les visites sont possibles avec ou sans guide.

Textes en « Facile à lire » et une signalétique spécifique facilitent les visites individuelles.

Le MILL demande aux éducateurs ou chefs de groupe de l'avertir simplement de leur venue pour optimiser la qualité de l'accueil.

La formule avec guide est cependant recommandée car l'animatrice propose une activité flexible selon le contact avec l'éducateur et s'adapte aux capacités des participants (niveau de verbalisation, besoins spécifiques etc). Des jeux d'observations, d'expressions, des échantillons à manipuler... sont proposés selon le degré de faisabilité.

Suite à des demandes particulières, il est arrivé que le MILL accueille des personnes suivies dans des centres psychiatriques ouverts ou des personnes atteintes de lésions cérébrales consécutives à des traumatismes.

Déficience auditive : Signes & Musée

Ce projet a été lancé également depuis plusieurs années mais rencontre un très faible succès. Il est difficile de pénétrer le milieu autour des personnes sourdes et malentendantes.

Des demandes récentes scolaires avec enfants en inclusion, ont cependant amené le MILL à relancer son partenariat avec une interprète en langue des signes qui collabore avec la guide afin de traduire les échanges.

En outre, suite un contact récent avec l'asbl « Des mains pour le dire », le MILL va totalement enrichir ce projet en s'appuyant sur les nouvelles technologies.

Les oeuvres « trésors » de notre Collection seront présentées dans des vidéos accessibles en langue des signes et/ou sous-titrage. Les adaptations nécessaires seront choisies en fonction des devis de l'association et selon le budget que nous pourrons y consacrer.

Ces vidéos seront pensées pour intéresser un public large, et mises en ligne.

Public déficient visuel :

Lancé en 2010, ce projet proposait initialement des visites guidées adaptées de la Collection permanente pour adultes et/ou enfants mal et non-voyants.

Depuis, une formule pour familles est désormais faisable afin de faciliter les partages entre membres voyants et déficients visuels d'une même famille. Aider une grand-mère à faire comprendre sa déficience visuelle à ses petits-enfants voyants ou un enfant aveugle à partager une activité ludique avec ses parents et son frère voyant qui, depuis l'expérience les yeux bandés, accepte de bon coeur de ranger ses jouets pour éviter les chutes de son frère... Voilà de jolies victoires pour cette animation !

Depuis 2015, quand le contenu s'y prête, le MILL propose aussi des visites adaptées de nos expositions temporaires.

Avec la crise sanitaire, le MILL a lancé des visites en distanciel vers les associations et vers les individuels. Le contenu est adapté à ce format et a contribué, au plus fort de la crise, à alléger l'isolement de certains publics. Cette formule lui a amené un nouveau public en situation de handicap qui, habitant loin ou n'ayant personne pour les accompagner au Musée, sont ravis d'accéder à une animation de chez eux : ce projet fut intitulé *Le Mill s'invite chez vous*.

Le projet est maintenu suite à la forte demande : la dernière exposition *Daniel Pelletti, « Peinture à vif »*, a connu de meilleurs chiffres en distanciel que présentiel.

Occupant plus de 50 pourcents de la demande liée à la déficience visuelle, le MILL propose des visites de sensibilisation pour enfants à partir de 10 ans environ, étudiants et adultes.

C'est auprès des étudiants (tourisme, disciplines en lien avec l'éducation et secteur social, etc.) que ce projet fonctionne le mieux et certains professeurs font confiance au MILL pour revenir annuellement avec leurs nouveaux élèves.

Enfin, le MILL débute la conception d'un projet avec l'asbl EQLA afin de recevoir des classes d'enfants / ados voyants où il y a un enfant / ado déficient visuel en inclusion.

Le MILL va tester cette offre le premier semestre 2023 et espère un lancement officiel pour la prochaine rentrée scolaire.

Pour la phase pilote, une classe d'enfants de la région du Centre (dont EQLA suit l'enfant en inclusion) sera invitée à guider l'équipe afin de répondre au mieux à la demande des enseignants, des élèves et de l'enfant déficient visuel. Ce projet commencera en se concentrant sur un public de 10/12 ans.

A noter que la responsable de la Cellule Musée EXTRA, cellule reprenant les divers projets précités, est une personne déficiente visuelle faisant partie du personnel communal engagé à temps partiel depuis 2010. Elle est aussi en charge de la guidance des visites à destination du public mal et non-voyant et des animations de sensibilisation.

Le citoyen en situation de handicap est-il consulté en matière d'accessibilité à la vie culturelle ?

Oui

De quelle manière ?

Non

Oui, via des échanges avec le Conseil Consultatif Louviérois de la Personne en situation de Handicap.

Votre commune supporte ou subsidie-t-elle des associations culturelles ou de loisirs inclusifs ?

Oui

De quelle manière ?

Non

3. Nature

Les espaces verts et aires de promenades communaux sont-ils accessibles aux PSH ?

- Oui
- Non

Pour quel(s) type(s) de handicap et comment ?

Les entrées de Ravel et des parcs sont toutes adaptées au passage des chaises roulantes. Comme pour tous les travaux actuellement réalisés à La Louvière et donc aussi aux abords des espaces verts et aires de promenade: les trottoirs sont adaptés (abaissement des bordures pour une meilleure accessibilité), l'intégration de dalles pour personnes malvoyantes, création de zones avancées pour piétons et élargissement des trottoirs à minimum 1,50 mètres. Bien sûr, la rénovation des trottoirs se fait par phase et en plusieurs années.

Quelle signalétique est mise en place ? (Pictogrammes, tables d'orientation en relief, contraste, autres...)

La signalétique n'est pour l'instant pas existante dans ces lieux.

Votre commune dispose-t-elle d'une aire de jeux adaptée ?

- Oui

De quelle manière ?

- Non

La ville ne possède pas d'aire de jeux "totalement" inclusive. Toutefois, plusieurs aires de jeux bénéficient d'une place de parking PMR proche afin d'en faciliter l'accès.

En terme de jeux, des balançoires "nids d'oiseaux" sont installées, ou des balançoires plus larges.

Les revêtements de sol récemment installés au niveau de ces aires de jeux, permettent le déplacement aisé des personnes en situation de handicap.

Les 3 derniers terrains multisports installés à La Louvière, bénéficient de portes d'accès adaptées aux PMR. Il est également possible de fixer les filets de tennis et de volley à une hauteur adaptée aux PMR.

4. Événements

Qu'est-il prévu en matière d'accessibilité, lors de manifestations publiques ? (ex: 24h vélo, kermesses, événements musicaux, fêtes locales, match...)

(Merci de développer)

- Places de parking
- Plate-forme surélevée
- Accès aux gradins
- Emplacements réservés PSH (podium ou zone réservée PMR)
- Toilettes adaptées
- Encadrement bénévoles
- Activité adaptée : audiodescription et interprète en langue des signes
- Autres :

Le Laetare – carnaval de La Louvière : des parkings spécifiques et des espaces spécifiques sont prévus à proximité du rondou et du cortège.

Les Fêtes de Wallonie : dans le cadre du partenariat avec la RTBF (concerts), des parkings et espaces spécifiques proches des concerts sont accessibles aux personnes en situation de handicap, avec plateforme surélevée.

L'opéra Urbain Décrocher la Lune : des parkings et espaces spécifiques proches du spectacle et surélevés sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Il est à noter également, qu'une des éditions de cet opéra urbain, comprenait des duos de danse entre personnes sans handicap et personnes en chaise roulante.

Le jogging de La Louvière, est un événement sportif phare et conséquent de notre ville. Plus de 3000 personnes parcourent 1km, 6km, 11 ou 21 km. L'organisation et les parcours sont adaptés pour les personnes en situation de handicap. Un départ anticipé est organisé.

Lors de ces événements, des toilettes PMR sont installées sur les sites, en plus des toilettes publiques permanentes, accessibles et installées à divers endroits dans le Centre Ville.

Par qui (service communaux, prestataire spécialisé en accessibilité et/ou évènementiel...)?

Par les services organisateurs de l'événement, qui peuvent être encadrés selon le type d'événements par des sociétés de montage des équipements sur site.

Signalez-vous la notion d'accessibilité lors de toutes vos manifestations publiques ?

Oui

Comment ?

Non

Des panneaux sont affichés précisant les emplacements PMR. De plus, une communication importante est réalisée avant chaque événement afin d'informer le public PSH des dispositions prises afin de favoriser leur participation. Souvent, ces personnes doivent réserver et peuvent de cette façon recevoir toutes les informations précises par mail et téléphone.

Avez-vous développé d'autres projets ou initiatives en inclusion que vous souhaitez mettre en avant ?

La majorité des projets ou initiatives en inclusion sont décrites dans le présent document.

Petite information importante à ajouter pour clôturer ce bilan: la ville de La Louvière accueillera pour la seconde fois, les "special olympics Belgium" en 2024!

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration !

Sachez qu'il existe des guides et brochures qui peuvent vous aider en matière d'aménagements raisonnables :

Le guide d'aide à la conception d'un logement adaptable⁷ ?

Le guide d'aide à la conception d'un bâtiment accessible⁸ ?

Le guide Handi cap logement : construire pour tous⁹

Il existe également 10 guides d'aménagement raisonnables en matière de culture, commerce, Horeca, logement, loisirs, santé, services privés, services publics, sport, transports¹⁰

Pour tout complément d'information, n'hésitez pas à contacter Esenca ASBL esenca.handycity@solidaris.be ou votre animatrice de référence «En charge dossier»

⁷ [Guide d'aide à la conception d'un logement adaptable - CAWaB asbl](#)

⁸ [Guide d'aide à la construction d'un bâtiment accessible \(cawab.be\)](#)

⁹ [Normes générales d'accessibilité aux personnes handicapées - Service PHARE \(irisnet.be\)](#) uniquement pour les communes bruxelloises

¹⁰ <https://www.unia.be/fr/publications-et-statistiques/publications/les-amenagements-raisonnables-en-10-brochures>

Pour accord

Fait à «La Louvière», le 6 juin 2023

Lu et approuvé

Rudy ANKAERT

Jacques GOBERT

Directeur Général

Bourgmestre

Signatures

Cachet du Collège